

COMPÉTENCE OPTIONNELLE Infrastructures de recharge pour véhicules électriques		EPCI	
Nature des travaux		Forfait annuel d'adhésion : pas de cotisation	
		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
BORNES CONFORMES AU SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT			
Achat et installation des bornes (modalités valables jusqu'au 31 décembre 2017)	Bornes lentes et accélérées < 22 kVA	SICECO : 20 % du HT FEDER : 30 % du HT ADEME : 50 % du HT	0 %
	Bornes rapides 43 kVA	SICECO : 20 % du HT FEDER : 40 % du HT ADEME : 30 % du HT	10 %
BORNES HORS SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT			
	Toutes bornes 20 % du HT		Toutes bornes 80 % du HT
Extension du réseau électrique (idem extension pour équipements collectifs communaux)	PCT : 40 % du HT * SICECO : 42 % du HT *		18 % du HT *
Entretien et maintenance (y compris supervision, gestion des paiements, etc.)	50 % du TTC		50 % du TTC
Sinistres	100 % du TTC 0 % si borne «hors schéma»		0 % 100 % du TTC si borne «hors schéma»
Fourniture d'électricité	100 % du TTC		0 %